

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Vous avez choisi de soutenir les PEP71 par prélèvement automatique.
Le prélèvement débutera le 10 du mois suivant la réception du présent bulletin.
Vous pouvez suspendre l'exécution de ce prélèvement par simple demande à l'association signifié par écrit au plus tard le 20 du mois précédent.

Vous avez choisi un prélèvement :

- Chaque mois, de € (3€ minimum),
- Chaque trimestre, de € (9€ minimum),
- Chaque année, de € (36€ minimum).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez les PEP71 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des PEP71.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat :

DÉBITEUR

NOM / Prénom :

 Adresse :

Code postale :

Ville :

Pays :

CRÉANCIER

NOM de l'association :

 Adresse :

Code postale :

Ville :

Pays :

IBAN :

BIC :

A :

Le :

 Signature :